Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Secrétariat Général aux affaires départementales
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
Affaire suivie par : Bernadette COURGEY
Tél : 03 84 57 15 50
Télécopie : 03 84 57 15 52
Courriel :bernadette.courgey@territoire-de-belfort.gouv.fr

Avis de consultation du public
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SAINT DIZIER L'EVEQUE

Une consultation du public sera ouverte **du 2 mai 2016 au 30 mai 2016 inclus** sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL Les carrières Comtoises (L2C) pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes issus du BTP sur le territoire de la commune de SAINT DIZIER L'EVEQUE – lieu-dit « Champs de la Raye» section ZB parcelle n°14.

L'installation est répertoriée dans la nomenclature des installations classées, sous le régime de l'enregistrement par référence à la rubrique n° 2760-3 : installation de stockage de déchets inertes.

Le dossier de demande d'enregistrement présenté par la SARL Les Carrières Comtoises (L2C) dont le siège social est situé Hameau de Belchamp - 9 route d'Audincourt – 25420 VOUJEAUCOURT est tenu à disposition du public à la mairie de SAINT DIZIER L'EVEQUE aux jours et heures d'ouverture habituels :
- les mardis de 8 h à 12 h et de 18 h à 19 h,
- les jeudis de 15 h à 19 h.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet par le maire de SAINT DIZIER L'EVEQUE et pourra également adresser ses remarques avant la fin de consultation du public :
- par lettre, au préfet à l'adresse suivante : Préfecture du Territoire-de-Belfort – Secrétariat Général aux affaires départementales – bureau de l'environnement et de l'urbanisme – 1 rue Bartholdi – 90020 BELFORT CEDEX ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr.

Le présent avis accompagné de la demande présentée par la SARL Les Carrières Comtoises (L2C) est également consultable sur le site internet de la préfecture (http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr).

Le conseil municipal de la commune de SAINT DIZIER L'EVEQUE concernée par le rayon d'affichage d'un km est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL Les Carrières Comtoises (L2C).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Territoire-de-Belfort.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet et par délégation
le chef du Secrétariat Général
aux affaires départementales

Patrick RABASQUINHO